

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 6

Diplômes d'université

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 5 novembre 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité) :

les modifications du DU « Sciences de la Vigne et Environnement » renommé « Viticulture et Enjeux Environnementaux (ViEE) ».

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé synthétique des votes et avis du CFVU du 5 novembre 2014
Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 21 octobre 2014
Tableau Diplôme d'université*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Diplôme d'Université – Capacités – CP 21.10.2014 et CFVU 05.11.2014

INTITULÉ	PORTEURS DU PROJET	DETAILS DE LA DEMANDE : objectif / public / organisation	CP	VOTE CFVU
<p>Diplôme Universitaire (DU) « Viticulture et Enjeux Environnementaux »</p>	<p>IUVV - Responsable de la formation Sandrine ROUSSEAU, MCF - Ingénierie de conception de la formation Laurent JAILLET Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) –</p>	<p><i>EXTRAITS DU DOSSIER :</i> <i>Intitulé de ce DU</i> <i>Pour être plus en adéquation avec le contenu pédagogique, un nouveau nom de diplôme a été choisi « Viticulture et Enjeux Environnementaux ». L'abréviation choisie sera le DU ViEE.</i> <i>Universitaire de la Vigne et du Vin « Jules Guyot », avait été rénové en 2012 pour devenir le DU « Sciences de la Vigne et Environnement ».</i> <i>Le nouveau projet propose un enseignement associant des cours en salle (81 heures de CM) et des travaux pratiques et des visites sur le terrain (3 journées) (pour un total de 41 h de TP) afin de mieux appréhender les multiples facettes de la culture de la vigne et de son impact sur l'environnement.</i> <i>D'un point de vue pédagogique, un module « Les fondamentaux » regroupant les bases nécessaires dans les différentes disciplines enseignées (physiologie de la vigne, nutrition, climatologie, pédologie, bioagresseurs ...) a été créé, permettant de donner les bases nécessaires aux stagiaires pour la compréhension des modules suivants. De plus, dans cette nouvelle version, les sorties de terrain sont intégrées dans les différents modules et ne font pas l'objet comme dans la version précédente d'un module à part. Pour toutes ces raisons, cette nouvelle proposition ne comporte plus que 3 modules. Pour autant le volume horaire reste inchangé puisque ce DU comporte 122 h de cours au total et 3 h d'examen soit au total 125 heures. L'intervention d'un nombre plus important de professionnels de la filière a été programmée.</i> <i>Ce diplôme, organisé dans le cadre de la Formation Continue, s'adresse aux viticulteurs, responsables de domaines, à des techniciens de différents organismes publics ou privés impliqués dans des actions d'expérimentation, à des technico-commerciaux (notamment dans le secteur des produits phytosanitaires), à des œnologues et à toutes personnes intéressées par la viticulture et son environnement.</i> <i>Cette formation est accessible aux salariés en Congé Individuel de Formation, aux salariés pris en charge dans le cadre du Plan de Formation d'Entreprise ou à tout candidat à titre individuel en autofinancement. Les candidats peuvent à ce titre mobiliser le Droit Individuel à la Formation (DIF).</i> <i>Le coût de la formation est de 1700 Euros. L'évolution du coût pédagogique de la formation s'explique par une harmonisation des coûts des formations proposées par l'IUVV, mais avant tout par l'intégration dans l'équipe pédagogique d'intervenants du monde professionnel.</i> <i>Déroulé et Contenu de la formation</i> <i>L'enseignement se déroule de début janvier à fin juin à raison de 2 à 4 journées de 7 heures par mois selon les mois et la répartition des vacances scolaires. Les jours fixés seront le lundi et mardi et les enseignements auront lieu dans les locaux de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin.</i></p>	<p>Pas d'observations particulières</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité</p>